

3. PRÉSENTATION D'ARC LAB – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS D'ECONOMIE LOCALE

A. Erard souhaite la bienvenue à Stéphanie Amstutz, Déléguée ARC LAB auprès d'ArcJurassien.ch et lui passe la parole.

St. Amstutz mentionne que le dispositif ARC LAB lancé début mai 2026 est porté par arcjurassien.ch et le réseau des villes de l'arc jurassien en collaboration étroite avec les associations régionales dont l'AJC. ARC LAB est un dispositif de soutien aux projets d'économie locale qui agit en complémentarité à l'écosystème des soutiens déjà existants (par ex. industrie, tourisme). Ce projet est aussi soutenu par la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération et les cantons de l'arc jurassien. Le territoire est déjà bien connu pour son industrie d'exportation, mais le fait de soutenir des initiatives locales, plus proches des habitants est un besoin qui a été identifié et qui doit contribuer positivement à la réalité du territoire de l'arc jurassien.

ARC LAB vise à soutenir les projets qui renforcent l'économie locale, qui créent de la valeur ajoutée pour le territoire et qui sont innovants à l'échelle de l'arc jurassien. Enfin, les projets soutenus doivent avoir une dimension collaborative suprarégionale/intercantonale qui peut se traduire par une collaboration mais aussi par exemple simplement par l'implication d'un acteur d'un autre canton dans un comité de pilotage. Les thématiques identifiées qui peuvent être soutenues par ARC LAB sont issues de la vision stratégique d'arcjurassien.ch : changement climatique et développement durable (économie circulaire, valorisation des ressources locales), évolution sociétale et économie du partage (nouveaux modèles coopératifs), mobilité, économie et innovation (nouvelles filières), économie du tourisme.

St. Amstutz explique que les soutiens peuvent être de trois types :

- Réseaux de partage : Ils doivent permettre de mettre les acteurs autour de la table pour créer du liant interrégional autour d'une thématique commune. Il est aussi prévu un événement annuel, un webinaire et un groupe LinkedIn. Les thèmes 2026 retenus sont la construction bas carbone et la redynamisation des centres de communes.
- Chèques ARC Expertise : Les porteurs de projets peuvent bénéficier de journées d'expertise/d'accompagnement par des experts externes (jusqu'à dix journées) pour des conseils, des analyses, aider à la structuration du projet.
- Chèques ARC Expérimentation : Le soutien financier qui peut aller jusqu'à CHF 50'000.- doit donner un coup de pouce pour participer par exemple à une expérimentation territoriale à répliquer dans d'autres régions de l'arc jurassien, tester un nouveau mode de gouvernance, etc. Les projets soutenus doivent avoir un budget compris en CHF 10'000.- et 100'000.-. Les projets plus conséquents relèvent d'autres dispositifs de soutien.

La déléguée ARC LAB explique que l'AJC fait partie du comité de pilotage ARC LAB. Ce copil donne les orientations stratégiques du projet, valide l'octroi des chèques, apporte son expertise et ses connaissances du terrain. St. Amstutz se tient à disposition mais M. Voillat, membre du comité de pilotage, est le relai local. Les communes peuvent aussi servir de relais vis-à-vis des porteurs de projets. Elle encourage les porteurs à la contacter pour les aider au dépôt du projet.

Les projets peuvent être déposés à tout moment, mais l'instruction et l'examen ont lieu tous les trois mois. Le prochain délai de dépôt est fixé au 11 septembre pour une évaluation à fin septembre.

Un webinaire aura lieu le 20 août pour des informations générales à l'intention des porteurs de projets qui souhaiteraient déposer une demande.

Comme il n'y a pas de question, A. Erard remercie St. Amstutz pour sa présence et sa présentation.

4. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CYBERADMINISTRATION

A. Erard salue la présence de Matthieu Lachat (Chef du service de l'informatique) et de Claire Bilat (Chargée de projet au service de l'informatique). Elle leur cède la parole.

A titre de préambule, M. Lachat mentionne que l'objectif est de présenter l'état de la situation de la cyberadministration des communes qui présente beaucoup d'attentes de la part des citoyens avec des prestations communales en complément des prestations cantonales. Il propose un petit historique :

- 2023 : Révision de la loi sur le guichet virtuel sécurisé pour permettre une meilleure collaboration avec les communes jurassiennes.
- 2024 : Constitution de la commission du guichet virtuel sécurisé (gouvernance partagée Canton-communes) et constitution des groupes de travail cyberadministration et cybersécurité (avec délégués du terrain en provenance des communes), engagement de la cheffe de projet, priorisation des premiers travaux et début de la collaboration avec les communes fribourgeoises (des prestations communales déjà mises en place ont été réutilisées à moindres coûts).
- 2025 : Mise en place des prérequis transverses (paiement, outil de traitement métier, gestion des configurations spécifiques communales), lancement du projet de révision des bases légales pour le projet eDéménagement, réalisation des premières prestations, promotion auprès des communes, forum cyber des communes.

Il relève l'engagement des communes et de leurs employés et les remercie, car cela a permis un déploiement rapide de premières prestations.

Cl. Bilat présente ce qu'il s'est passé en cette première partie de 2026. Les attestations du contrôle des habitants, dont les configurations ont été reprises des prestations développées à Fribourg sont en ligne sur le guichet virtuel, guichet qui propose dorénavant des prestations cantonales et communales et qui constitue un point d'entrée unique devant aider les citoyens à effectuer leurs démarches sans se poser la question si c'est une prestation communale ou cantonale. Dès février 2026, neuf communes pilotes ont été mises en production pour ces attestations qui sont donc standardisées pour toutes les communes. Elle en profite pour remercier les membres du groupe de travail qui ont œuvré à la mise à disposition de ces prestations. Depuis mi-juin, les citoyens de 34 communes supplémentaires peuvent profiter de ces prestations en ligne, améliorées d'ailleurs à l'occasion de cette nouvelle mise en production. Quatre communes supplémentaires sont prévues en août. Des discussions seront ensuite entamées avec les quatre dernières communes dont deux ont déjà donné un préavis positif. La mise en production de ces prestations a nécessité un accompagnement conséquent de la part de Cl. Bilat au niveau

technique et dans le changement des pratiques, mais aussi avec la mise sur pied de formations. Le nombre de communes est très positif, mais le succès se mesurera aussi à l'utilisation de ces prestations par les citoyens.

Cl. Bilat explique ensuite que, durant ce premier semestre, des travaux ont aussi été réalisés pour prévoir la modification de quatre bases légales pour autoriser l'annonce électronique de son déménagement. Cela doit permettre de déployer ensuite la prestation eDéménagement dans toutes les communes et non plus seulement dans les 15 communes « pilotes ». Le Gouvernement a validé cela en juin et la consultation est en cours.

Il a aussi été travaillé cette année sur deux nouvelles prestations, soit l'annonce de chien et l'annonce de mérites sportifs et culturels. Elles devraient être mises en production d'ici la fin de l'année. Le rythme s'accélère car tous les prérequis techniques sont en place (par ex. paiement en ligne), et les employés sont aussi maintenant formés à l'utilisation de l'outil. Le déploiement des prochaines prestations demandera donc moins d'efforts que les premières.

Au niveau du financement, Cl. Bilat rappelle que le Canton a assumé tous les coûts pour 2025 et 2026. Dès 2027, les coûts seront répartis 50% par le Canton et 50% par les communes. Pour 2027, cela représentera CHF 2.- par habitant. Ces informations seront transmises aux secrétariats communaux. Elle précise que l'ensemble des coûts de base dédiés au guichet virtuel qui servent aussi aux prestations cantonales restent prises en charge totalement par le Canton. Seuls les coûts des développements spécifiques aux communes seront affectés aux communes, ainsi que les coûts de la cheffe de projet et les dépenses liées à la commission et aux groupes de travail.

Pour 2027, au niveau des projets, il sera réfléchi et mis en place de nouvelles prestations communales, potentiellement des prestations un peu plus complexes où la plus-value pour les communes est plus importante, soit des prestations dont le traitement prend beaucoup de temps ou qui nécessitent beaucoup d'allers-retours avec les services cantonaux (par ex. subventions pour les soins dentaires). De plus, il est aussi envisagé d'intégrer des thématiques cantons-communes, donc pas au profit des citoyens, mais des améliorations de processus pour gagner en efficience au niveau communal. Elle cite les processus avec le service des contributions pour que les communes puissent aussi disposer de prestations efficaces et efficientes. Il s'agit de travaux plus conséquents qui demanderont des moyens humains et financiers importants. Pour que cela réponde réellement aux besoins des communes, un sondage parviendra aux communes durant l'été pour connaître les éléments qui les intéressent. En 2027, il sera également étudié une automatisation renforcée entre le guichet virtuel et les ERP communaux. Pour l'instant, les employés reçoivent les informations dans un outil de traitement, puis doivent effectuer manuellement les démarches dans leur ERP. Pour les prestations les plus utilisées, une automatisation du lien entre guichet et ERP fait du sens.

En matière de cybersécurité, Cl. Bilat explique qu'en 2025 une formation de sensibilisation avait été suggérée. En 2026, un kit de déploiement d'un plan de réponse à incident sera mis à disposition, car empêcher les attaques c'est bien, mais être prêt quand elles arrivent c'est mieux. Il y a aura un guide mais aussi un modèle clé en main. Une deuxième mesure est la proposition de s'annoncer pour un audit de maturité, financé par le Canton, qui consistera en un échange avec un spécialiste durant une demi-journée. Il en découlera un rapport de maturité et des recommandations de mesures prioritaires. Les inscriptions peuvent d'ores et déjà être transmises à cgys@jura.ch. Une information sera aussi bientôt envoyée aux

communes. Ces audits auront lieu entre septembre et décembre, voir début 2027 en cas de fort intérêt. Enfin, une troisième mesure consistera en la mise à disposition d'un guide de bonnes pratiques pour le référent. Les communes sont en effet encouragées à désigner un référent en cybersécurité.

M. Vallat demande si des formations en ligne sont mises à disposition. Cl. Bilat mentionne que c'est la première mesure qui a été proposée fin 2024 sur la base d'une formation de la Confédération. Cl. Bilat retransmettra les informations à M. Voillat qui diffusera aux communes. M. Voillat profite de cette question pour souligner la difficulté de communiquer et faire passer les informations, car cette offre de formation en ligne a été diffusée à plusieurs reprises aux communes avec un succès mitigé. Sans que cela soit une critique, elle constate qu'il y a lieu de réfléchir à améliorer encore la communication.

A. Erard remercie M. Lachat et Cl. Bilat pour leur présence et la présentation.

5. POINT DE SITUATION SUR RACINESCOMMUNES

A. Erard propose une inversion de l'ordre du jour et donc d'enchaîner avec le projet RacinesCommunes. Elle salue Christophe Riat, Délégué aux affaires communales et excuse Fanny Noghero, Déléguée aux affaires extérieures. Elle passe la parole à M. Voillat et Ch. Riat pour ce point.

M. Voillat explique que l'objectif du jour est de faire un point de situation sur l'avancement du projet, en se référant notamment aux neuf « axes de travail ».

- Collaborations intercommunales existantes : L'objectif est de mettre en valeur ce qui existe déjà. M. Voillat explique que c'est le seul axe où il n'y a pas eu d'avancement pour l'instant.
- Proximité/identité locale : M. Voillat rappelle que trois forums identité locale se sont déroulés le 1^{er} juin au Noirmont, le 8 juin à Delémont et le 15 juin à Porrentruy. 70 personnes ont participé, cela peut paraître peu, mais cela n'est pas vu comme un échec car les rencontres ont permis de beaux échanges, de récolter des avis variés, mais toujours dans le cadre de discussions constructives. Seul constat quelque peu négatif : la plupart des participants étaient des élus ou anciens élus. C'était à nouveau une belle preuve de leur investissement pour la collectivité mais cela démontre aussi la difficulté d'embarquer les citoyens. Nous n'avons aussi quasiment pas eu de jeunes de moins de 30 ans. M. Voillat en profite pour indiquer qu'un forum jeunesse sera organisé à l'automne en collaboration avec le service de la formation post-obligatoire. Pour ces trois forums, l'accompagnement pour la facilitation a été réalisé par Créapole qui a aussi fourni un rapport « en vrac » des éléments formulés dans le cadre des ateliers. F. Noguero va maintenant reprendre tout cela pour rédiger un rapport de synthèse. On peut déjà indiquer que des thématiques reviennent peu importe les districts comme l'importance du lien social, de l'entraide par le voisinage, etc. mais aussi l'importance des sociétés locales et des manifestations pour faire vivre les communes et les villages. Pour d'autres éléments, on voit quelques nuances selon les districts avec par exemple le volet nature côté Franches-Montagnes et la dimension patrimoine et histoire bien présente en Ajoie. Il est intéressant aussi de constater que pour plusieurs éléments cités les personnes ont fait le constat que rien ne changerait en cas de regroupements, par exemple l'entraide villageoise. L'ensemble des éléments issus de ces trois forums identité locale serviront de base de travail

au groupe de travail « identité locale et proximité » pour réfléchir à des outils devant permettre de conserver, de préserver l'identité locale en cas de rapprochements, mais aussi de sensibiliser les communes aux points d'attention. Elle profite de l'occasion pour remercier les communes qui ont joué le jeu de relayer l'information, notamment via leurs réseaux sociaux. Les publications sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les médias traditionnels ont permis de faire parler du projet, ce qui était aussi un objectif, et pas seulement de générer des inscriptions aux forums.

- Modification de la Loi sur la péréquation : Ch. Riat fait part du résultat de la consultation dont le projet vise à pouvoir financer RacinesCommunes par le fonds de péréquation. Les résultats montrent un large soutien des communes (50 communes sur 51). La question 4 n'obtient « que » 77% d'avis favorable, elle concerne la validation des dépenses. Plusieurs remarques demandaient l'implication de l'AJC dans le processus de validation. Il a ainsi été ajouté dans les commentaires que le comité de l'AJC serait sollicité pour préavis. Le projet a été soumis au Parlement le 7 mai 2026, il est actuellement en travail au sein de la commission de gestion et des finances, et le dossier devrait être traité au plénum en septembre.
- Outil d'évaluation de l'impact financier d'une fusion sur les communes concernées et étude sur l'harmonisation de la fiscalité : M. Voillat explique que le mandat devrait être attribué à Ernst & Young, toutefois il a été décidé de laisser avancer le projet de révision de la Loi sur la péréquation financière avant de soumettre l'adjudication au Gouvernement. En attendant, une réflexion est actuellement menée concernant un élément nécessaire pour alimenter l'outil. Il s'agit d'un listing des investissements à réaliser. Malgré l'obligation légale, toutes les communes ne disposent pas encore d'une planification financière, et lorsque celle-ci existe, elle ne reflète pas forcément les besoins mais est surtout construite en fonction des moyens, ce qui fausse la réalité et serait un biais pour l'outil de comparaison. Un processus standardisé pour la récolte des données est en cours de réflexion. Une fois le mandat adjugé, l'outil devrait être développé d'ici fin mars 2027.
- Incitations financières et non-financières : Ch. Riat mentionne que le groupe de travail s'est déjà réuni trois fois. Il a commencé par analyser les propositions formulées durant le forum des communes de septembre 2025. Ensuite, deux séances ont permis de comparer les pratiques ailleurs en Suisse et dans plusieurs autres pays. Le 09 juillet, le groupe établira un squelette pour le projet de rapport qui sera rédigé dans le courant de l'été. Cet automne, il est envisagé une consultation des acteurs concernés, puis un rapport final sera établi en fin d'année à l'attention du Gouvernement. Courant 2027, une consultation plus large puis un message au Parlement sont prévus pour idéalement disposer de nouvelles bases légales dès 2028. Y. Rufer se réfère au projet de l'AMDD de créer une seule commune dans le district de Delémont. Il demande si une collaboration ou un partenariat est prévu avec l'AMDD. Ch. Riat répond que l'on veille effectivement à ce qu'il y ait une cohérence entre les deux projets pour éviter les doublons. M. Voillat précise que la démarche est identique avec le district de Porrentruy qui porte le même type de réflexion.
- Réorganisation des agences AVS : M. Voillat se fait la porte-parole de P. Tanner qui pilote ce groupe de travail qui a déjà eu trois rencontres. Elle explique qu'il y est notamment étudié six modèles différents d'organisation qui vont du statu quo à une centralisation complète. L'analyse se fait en fonction de critères pour objectiver la comparaison. La réflexion se base aussi sur les résultats du sondage que toutes les communes ont complété, elle en profite pour les remercier. Ce sondage avait pour but de recenser les dotations actuelles, l'organisation, les horaires, les tâches principales. Il est envisagé un forum à l'attention des communes (autorités et préposés AVS) en novembre pour

échanger sur le ou les modèles privilégiés. Enfin, un rapport final sera établi d'ici la fin de l'année et transmis au Gouvernement.

- Informatique – collaborations/harmonisation : M. Voillat explique que trois séances ont également déjà eu lieu pour ce groupe de travail. Elle relève la difficulté à savoir comment avancer, ce qui démontre sûrement pourquoi il n'existe à ce jour par grand-chose dans ce domaine. Elle reste toutefois convaincue qu'il existe un gros potentiel de collaborations intercommunales en regard de tous les enjeux. Il a d'abord été procédé à un rapide état des lieux des pratiques et des besoins des communes dont sont issus les membres du groupe de travail. Le groupe base aussi ses réflexions sur une offre du SDI aux communes des Franches-Montagnes concernant un accompagnement pour leur ERP, mais aussi des réflexions du groupe qui réunit les responsables informatiques des communes jurassiennes et de contacts avec d'autres cantons romands. L'objectif est de proposer une méthodologie en vue d'une phase exploratoire et de structuration, phases qui précèderaient une phase de déploiement.
- Communication : M. Voillat rappelle que le nom et le logo avaient été dévoilés lors de la dernière Assemblée. Une conférence de presse a eu lieu le 6 mai 2026 pour dévoiler ces éléments, mais aussi la mise en ligne du site internet et pour lancer la campagne pour les forums identité locale. Elle rappelle que cette campagne, outre le fait d'attirer du monde aux forums, avait pour but de faire parler de RacinesCommunes, que le nom circule, se fasse connaître. Nous avons bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Pour la suite de l'année, une grosse action de communication se prépare. M. Voillat rappelle que l'AJC avait accepté, après sondage auprès de toutes les communes, d'être l'invitée d'honneur du Comptoir du Jura pour l'édition 2026. Entre-temps, avec l'avancement de RacinesCommunes, il est apparu presque comme une évidence, tant pour le comité de l'AJC que pour le Canton, que cela serait une belle opportunité de présenter le projet RacinesCommunes et de profiter pour échanger avec la population. Ainsi, il a été validé que le stand sera à l'effigie de RacinesCommunes et non pas de l'AJC. Un concept est en cours de réflexion pour un stand qui vise à être dynamique, attractif et même ludique. Pour rappel, les communes avaient majoritairement accepté d'assurer quelques heures de présence sur le stand. Un Doodle sera envoyé courant septembre à cet effet, il sera aussi alors possible de donner davantage d'informations sur ce qu'il sera proposé sur le stand durant le Comptoir du Jura.

Au niveau financier, Ch. Riat présente le budget 2026 de RacinesCommunes. Pour l'instant, le budget de l'Etat comprend CHF 200'000.-, mais si le Parlement accepte la modification de la Loi sur la péréquation financière les dépenses seront prélevées de ce fonds. Il est prévu un montant pour le comité de pilotage et les groupes de travail, également pour le site internet (CHF 5'500.-). La communication et la réalisation des trois forums ont coûté CHF 31'000.-. L'étude Ernst & Young s'élèvera à CHF 137'000.-. Avec les divers et imprévus, le total s'élève à CHF 205'500.-. Ch. Riat mentionne aussi les éléments en suspens, à savoir l'étude de l'AMMD, celle du SidP, ainsi que le montant à prévoir pour le Comptoir du Jura. L. Maitre demande confirmation que les forums ont coûté CHF 31'000.- pour 70 personnes. Ch. Riat confirme mais précise que la communication n'a pas que servi à la promotion des forums. L. Maitre ne considère pas que c'est une réussite. Ch. Riat indique encore que ce projet de budget a été soumis au comité de pilotage et au comité de l'AJC qui l'ont tous deux validé. Il sera soumis au Gouvernement pour validation et engagement des dépenses. M. Voillat précise que le mandat Ernst & Young sera peut-être réparti entre 2026 et 2027. Elle indique aussi que si la modification de la Loi sur la péréquation est adoptée, on disposera d'une enveloppe pour toute la période et on imagine que les dépenses pourraient être un peu plus importantes les premières années que la moyenne de CHF 200'000.-.

En termes de conclusion, M. Voillat, comme en mars, fait le constat que le projet avance bien, qu'il continue son chemin, et que les personnes impliquées dans le Copil et dans les groupes de travail sont très motivées. Ph. Eggertswyler demande comment les communes sont perçues au fil du processus qui avance, sont-elles favorables ou réticentes ? M. Voillat considère qu'il y a une belle dynamique dans les districts de Delémont et de Porrentruy. Lors des forums, les personnes défavorables ont pu être écoutées, être entendues, cela a été bénéfique. Elle mentionne qu'il faudra encourager cela dans la suite du processus. Elle n'a pas le sentiment que la situation se « crispe » mais au contraire qu'elle se détend plutôt. Ch. Riat a aussi le sentiment qu'il y a un intérêt pour des réflexions, un bon momentum, un trend positif. L. Maitre rappelle être favorable à ces processus de fusion. Il souhaite mentionner qu'il faudra se déplacer auprès des citoyens, il ne pense pas que l'organisation des forums dans les chefs-lieux des districts soient suffisants. M. Voillat se demande si de futurs forums se feront sous l'égide de RacinesCommunes ou dans le cadre des réflexions par district. Elle précise qu'il y a déjà eu des discussions informelles avec les porteurs de projets dans chacun des districts et il sera proposé prochainement des rencontres formelles pour appuyer cette collaboration et la coordination nécessaire entre ces projets, voire même une rencontre SidP-AMDD-RacinesCommunes. Elle conclue en disant que Ch. Riat, F. Noghero et elle-même se tiennent à disposition pour tout échange, idée, commentaire relatif à RacinesCommunes. Elle donne enfin rendez-vous en novembre pour un prochain point de situation.

A. Erard remercie les intervenants et clôt ce point.

6. BUREAU D'INSCRIPTION DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE (BIPE) – PRÉSENTATION ET DÉCISION D'UNE PHASE PILOTE

Valentin Zuber (Ministre), Muriel Christe Marchand (Cheffe du service de l'action sociale), Guillaume Savary (Responsable de domaine au service de l'action sociale) et Pascal Mazzarini (Chef de service à Delémont) sont salués par A. Erard. Elle les remercie de leur présence.

V. Zuber remercie pour l'opportunité donnée de venir présenter ce projet ambitieux. La séance de ce soir a pour but d'obtenir un accord de principe sur le déploiement à venir de cette centrale d'inscription. Le constat partagé est que le processus actuel d'inscription est laborieux pour les parents. Il est aussi chronophage pour les structures. Il engendre aussi une difficulté pour le Canton d'évaluer les besoins et les ressources nécessaires, car il n'est jamais possible de quantifier globalement le besoin au sein de la population jurassienne. Le processus a été initié en 2022 en étroite collaboration avec les structures pour développer des synergies et mutualiser ce processus. De manière générale, le développement de l'accueil extra-familial s'inscrit dans un contexte qui est en évolution au niveau de la société, les attentes sont très fortes. Il y a aussi plusieurs initiatives qui demandent aux autorités de renforcer ces dispositifs. Le Canton, selon la loi, doit assurer une planification et assurer un développement cohérent qui garantit une égalité de traitement. Aujourd'hui il est quasiment impossible d'assurer cela, car on manque d'indicateurs en temps réel. Le but du projet est aussi de clairement améliorer les taux d'occupation en étant plus flexibles et plus dynamiques, ce qui doit aussi réduire les risques financiers des communes. Il est aussi espéré pour le Canton et les communes de pouvoir optimiser le travail administratif pour les

structures et comme déjà dit simplifier la vie des parents. La discussion avec le comité de l'AJC ce printemps a permis de faire émerger un consensus autour de la pertinence de fonctionner en deux temps avec premièrement un projet pilote comme aussi souhaité par plusieurs communes dans la consultation. Cela doit permettre après deux ans de faire une évaluation des coûts mais aussi des gains financiers et organisationnels. Le projet a été présenté au Gouvernement qui le soutient, également financièrement. Il souhaite réellement à minima une neutralité future des coûts. Ce projet s'inscrit aussi dans un contexte politique plus large : Il évoque l'échéance du délai référendaire sur la loi fédérale sur le soutien de l'accueil extrafamilial institutionnel qui fait suite à l'initiative fédérale sur les crèches. Les chambres ont concocté un contre-projet qui prévoit une allocation de frais de garde qui serait versé aux familles. Au niveau jurassien, une initiative a aussi été déposée qui demande une participation des employeurs, mais aussi une offre suffisante dans le Canton du Jura. Pour pouvoir répondre à ce deuxième objectif, il est impératif de se doter d'un outil qui permette d'avoir une gestion dynamique et une approche statistique claire. Ce projet doit être une première brique vers une offre extrafamiliale renforcée. Le Gouvernement invite les communes à entrer dans ce projet.

M. Christe Marchand propose un rapide historique. Le projet avait été présenté lors de l'Assemblée il y a une année suite à quoi une consultation avait été proposée en automne 2025. Le rapport de consultation est disponible en ligne. Les résultats de la consultation montrent que 2/3 des communes se sont montrées très ou plutôt favorables au projet. De nombreuses communes ont formulé des réserves, craintes et commentaires, notamment une crainte de perte d'autonomie communale ou une perte de proximité. La mise en œuvre progressive a aussi été suggérée. Le projet a donc été bien accueilli mais avec une volonté d'être pragmatique dans la mise en œuvre et de préserver les aspects de proximité avec les familles et les communes. Une rencontre en mars 2026 avec le comité de l'AJC a permis de travailler sur trois scénarios, soit une généralisation sur tout le territoire, un test à une échelle réduite par le biais d'un projet pilote, ou le statu quo. Le projet pilote a été une évidence. Dans le cadre de la consultation, une proposition de Delémont a été formulée pour accompagner un projet pilote, suggestion qui a donc pu être considérée. Concernant le projet lui-même, il est souhaité tester les prestations sur une période de deux ans, en associant les différentes parties prenantes pour identifier les ressources (techniques, financières, ressources humaines) mais aussi les éventuelles lacunes. Le périmètre proposé du projet pilote couvre le district de Delémont et la Ville de Moutier avec un siège de la centrale à Delémont qui mettrait des locaux à disposition. Les prestations de la centrale consisteraient en un recueil centralisé des inscriptions, la tenue d'une liste d'attente à jour en temps réel, l'optimisation du processus d'élaboration des conventions avec les parents, éventuellement la gestion des remplacements du personnel de manière centralisée. Pour le financement, M. Christe Marchand indique qu'il est proposé que les charges liées à ce projet pilote soient admises à la répartition des charges de l'action sociale (72% canton, 28% communes). Il est essentiel que toutes les communes du périmètre soient parties prenantes, raison pour laquelle une présentation a été faite le 18 juin dernier lors de l'Assemblée de l'AMDD à laquelle Moutier a été invitée. Au niveau de la Gouvernance, un comité stratégique et un groupe de pilotage plus opérationnel sont imaginés. Leur composition fera l'objet d'une attention toute particulière pour que les communes et les structures, ainsi que le Canton soient représentées. Un chargé de projet à 20% est aussi prévu. Le projet devrait se déployer concrètement à partir d'août 2027. Les grands principes qui prévalent sont le maintien d'une large autonomie par les structures avec le lien direct avec les parents. La centrale proposerait un accueil en coordination avec la structure et les parents mais sans imposer. La centrale viserait à optimiser les questions de remplissage pour ajuster au mieux les demandes et les places disponibles. En termes de gain d'efficacité, la vision globale en temps réel permettra une meilleure planification et organisation. Le plan financier

présente les dépenses imaginées en 2026, 2027, 2028 et 2029, sachant que le projet pilote se déploierait d'août 2027 à juillet 2029. Il est imaginé environ CHF 100'000.- de coûts annuels intégrant les coûts du chargé de projet et les coûts informatiques. Le coût total par habitant est évalué à CHF 0.35, soit CHF 1840.- pour une commune de 2000 habitants pour toute la durée du projet. Pour la suite des travaux, si la validation est acquise ce soir, la période estivale servira à constituer le comité stratégique (trois sièges pour les communes + secrétaire générale de l'AJC), le groupe de pilotage et l'engagement du chef de projet. Le deuxième semestre servira à élaborer de manière concrète les éléments du projet pilote. Début 2027, une information aux communes et institutions concernées est prévue, puis au printemps aux parents. Au terme de ce projet pilote, un bilan sera établi avec des éléments sur la pertinence de poursuivre le projet, de l'élargir à l'échelle du canton, et les mises en évidence des gains d'efficience.

S. Gerster demande si cela pourrait être intégré au guichet virtuel. G. Savary confirme que des contacts ont déjà été pris entre le SDI et CSE.Kibe et cela est prévu. Les inscriptions se feraient par le guichet virtuel puis un lien serait établi avec Kibe.

Y. Rufer demande si seules les communes de Delémont vont payer ou si toutes les communes vont participer. M. Christe Marchand indique que toutes les communes vont participer puisque cela passe par le mécanisme de répartition des charges de l'action sociale.

Ph. Eggertswyler demande comment seront prises en compte les particularités et les besoins des enfants pour le choix des structures. M. Christe Marchand précise qu'il faut distinguer les enfants préscolaires pour qui les parents ont une certaine mobilité géographique. Pour les écoliers, la proximité avec l'école doit être considérée. En préscolaire, il est fait aujourd'hui le constat que les parents doivent s'inscrire dans plusieurs structures sans avoir de visibilité sur les listes d'attentes. V. Zuber précise que le projet ne va pas remplacer le processus d'attribution de places par le canton. Il pense que la plus-value est surtout pour les enfants en âge préscolaire. L'orientation des parents vers les crèches avec des places disponibles sera plus simple car, de manière dynamique, le remplissage sera connu. Il s'agira aussi de définir des critères de priorisation pour l'attribution des places selon les lieux. Pour les enfants à besoins particuliers, il s'agit d'un suivi particulier qui n'entre pas tout à fait dans le projet.

L. Maitre mentionne que les communes qui ont une structure disposent d'une enveloppe pour faire fonctionner leur structure. Il y a régulièrement des dépassements, parfois parce que la commune a pris des largesses pour accueillir des enfants supplémentaires de la commune. La commune accepte dans ce cas un dépassement parce que cela profite aux familles de sa commune. Si la commune ne gère plus la liste d'attente, qu'en sera-t-il du dépassement des enveloppes si en plus les habitants ne peuvent pas être favorisés ? V. Zuber pense que cette problématique ne changera pas par rapport au fonctionnement actuel. Le nombre de places octroyées n'empêche pas de proposer davantage de places qui ne seront pas subventionnées. Le projet vise plutôt à savoir ce qu'on fait des enfants lorsqu'il n'y a plus de place. Il imagine des étapes futures, par exemple la gestion mutualisée des remplaçants. Peut-être sera-t-il conclu qu'il y a un intérêt à mutualiser d'autres prestations.

S. Mittempergher demande ce que cela signifie concrètement de s'engager pleinement dans le projet pilote pour les communes du périmètre comme cela est indiqué sur le document. M. Christe Marchand explique qu'il serait très compliqué d'un point de vue communication de dire que telle ou telle structure dans le périmètre n'est pas intégrée dans la centrale.

Th. Crétin demande si les coûts informatiques sont des coûts internes du service informatique ou des prestataires externes. G. Savary répond que CSE.Kibe va louer les logiciels durant la période du projet pilote. À voir ensuite s'il est poursuivi à termes avec une location ou s'il est préférable de procéder à un investissement.

Au terme des échanges, A. Erard rappelle que ce point appelle une décision. Elle lit la question qui est soumise au vote : « Acceptez-vous la proposition de projet pilote, pour une période de deux ans à partir d'août 2027, mené avec l'appui de la commune de Delémont sur un périmètre prenant en compte les districts de Delémont et de Moutier et ainsi l'admission des charges du projet pilote à la répartition des dépenses de l'action sociale (72% canton, 28% toutes les communes) ? ».

Au vote à mains levées, le projet pilote est accepté par 32 voix, 3 abstentions, 0 refus.

7. DIVERS

A. Erard passe la parole à S. Quiquerez qui précise que le comité s'est déjà rencontré trois fois depuis qu'il est président. Il souhaite faire un petit retour de la rencontre entre le comité de l'AJC et le Gouvernement le 10 juin dernier. Il s'agit de la deuxième rencontre après la première en 2025. Sept thèmes ont été abordés. Il est intéressant pour le comité d'amener la vision des communes au Gouvernement et réciproquement. On constate que les visions sont parfois différentes. L'objectif est de co-construire, d'amener des solutions. Le comité de l'AJC avait choisi de porter trois sujets à l'ordre du jour : transports publics, subventions scolaires, réforme des pompiers. Il profite de la présence du Délégué aux affaires communales pour remercier le Gouvernement pour ces rencontres, il espère qu'elles puissent se poursuivre annuellement. Il adresse des remerciements au comité et à M. Voillat pour son dynamisme.

Th. Crétin fait part d'une interpellation déposée par Charles Juillard aux chambres fédérales qui touche le financement des investissements des communes. Il évoque ce qui a été dit précédemment par M. Voillat quant au fait que les communes investissent comme elles peuvent et pas comme elles veulent. Il avait eu une rencontre avec MM. Nordmann et Fridez à Berne pour aborder le sujet de la transition énergétique. Il avait abordé l'idée de mettre en place une contribution de solidarité pour aider à des financements en prélevant un montant sur tous les mouvements financiers qui se passent en Suisse. Ils ont trouvé cela intéressant mais cela ne s'inscrivait pas encore dans le contexte compliqué de financement de la 13^{ème} rente AVS. Lorsqu'il en a parlé avec Ch. Juillard, il a trouvé l'idée intéressante, ce qui a débouché sur cette interpellation. Il y a 5'600 millions de transactions annuelles pour un volume de CHF 17'000 milliards. Ces transactions interviennent en débitant le compte, en payant des prestations, cela concerne les entreprises, les cantons, les communes, les citoyens. Si on calcule 0.10%, on arriverait à une contribution possible de CHF 17 milliards par année. Si on y ajoute les transactions boursières, le montant triple. Pour financer la 13^{ème} rente AVS, cela aurait été une piste, mais c'est une autre piste à explorer pour financer la transition énergétique. Il remercie Ch. Juillard pour son écoute et son souci de rechercher des solutions pour les

communes. Il souhaitait informer les communes pour qu'elles sachent de quoi il s'agit si elles en entendent parler. Le processus en est à ses balbutiements, cela pourrait être mis en place techniquement assez facilement, car les banques sont en mesure de prélever des frais de gestion, donc elles pourraient prélever un pourcentage sur les paiements réalisés. Pour quelqu'un qui gagne CHF 10'000.- par mois et qui dépense CHF 8'500.-, cela représenterait un coût de CHF 8.50 par mois. Il précise que cette interpellation est soutenue par d'autres parlementaires fédéraux, il imagine qu'il s'agira de reprendre la discussion au niveau de l'AJC et de l'Association des communes suisses pour soutenir cette démarche qui aiderait à financer les projets qu'on doit faire mais pour lesquels on n'a pas toujours les moyens.

Ch. Riat revient sur un courriel transmis le 20 mai 2026 sur des formations proposées par Avenir Formation sur la gestion des finances publiques. Il y a trois cours proposés (processus financier, pratiques comptables relatives au MCH2, instruments financiers MCH2). Il incite les autorités et les employés à y participer.

A. Erard indique que la troisième Assemblée 2026 aura lieu le mercredi 25 novembre 2026. A. Erard adresse ses remerciements à toutes et à tous d'avoir participé à cette Assemblée et clôt l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h30.